

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

MALAWI : LIBÉRATION D'UN PRÉDICATEUR RECHERCHÉ EN AFRIQUE DU SUD

Un prédicateur star et millionnaire, poursuivi en Afrique du Sud pour fraude et blanchiment, a été libéré hier par un tribunal au Malawi au lendemain de son arrestation suite à un mandat international. Shepherd Bushiri et son épouse Mary avaient fui vers leur pays d'origine la semaine dernière, expliquant qu'ils risquaient de se faire tuer.

GRÈCE : ARRESTATION D'UN SYRIEN, JIHADISTE PRÉSUMÉ

La police grecque a annoncé avoir arrêté hier à Athènes un Syrien âgé de 27 ans, accusé "d'appartenance à l'organisation terroriste Daech". Selon un bref communiqué de la police, ce jihadiste présumé est accusé "d'actes terroristes et de complicité pour homicide volontaire". L'homme est entré en Grèce le 28 mars 2018.

AMÉRIQUE CENTRALE : IOTA S'AFFAIBLIT, 28 MORTS

Iota, un ouragan devenu tempête tropicale, était en voie de dissipation mercredi dernier au Salvador après avoir fait au moins 28 morts et d'énormes dégâts en Amérique centrale, déjà dévastée il y a deux semaines par l'ouragan Eta. Les autorités du Nicaragua ont annoncé un nouveau bilan provisoire de 18 morts, dont 7 enfants dans un glissement de terrain et dans les inondations.

Afrique du Sud : Raymond Zondo reste en fonction !

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Alors qu'il en avait fait la demande, l'ancien président sud-africain, Jacob Zuma, n'a pas obtenu la tête du président de la commission d'enquête sur la corruption, Raymond Zondo, qu'il accuse de manquer d'"impartialité". M. Zuma a dû l'écouter faire une plaidoirie pro-domo sur son intégrité hier.

Ainsi, Raymond Zondo a affirmé que M. Zuma n'avait pas "raisonnablement" prouvé un quelconque "biais" à son égard et que le témoignage de l'ancien chef de l'Etat pouvait donc se poursuivre. Toutefois, après une suspension d'audience, M. Zuma est parti. Son avocat avait accusé M. Zondo d'être "juge et témoin" dans cette affaire. Muzi Sikhakhane avait demandé de mettre fin à l'audience, affirmant son intention de saisir les services judiciaires compétents. Cependant un avocat de la commission, Paul Pretorius, a affirmé au contraire qu'il n'appartenait pas à M. Zuma, 78 ans, convoqué à cette audience pour témoigner, de décider de s'y soustraire. Même si c'est pourtant ce qu'il a fait. "Il est parti sans me demander d'être excusé, c'est grave", a



Raymond Zondo, le président de la Commission d'enquête sur la corruption en Afrique du Sud.

déploré M. Zondo. Lequel avait détaillé la mise en place en 2018 de la commission, qui a déjà entendu des dizaines de ministres ou ex-ministres, élus, hommes d'affaires ou hauts fonctionnaires débarrasser le linge sale de l'ère Zuma (2009-2018). En outre, le juge Raymond Zondo avait été nommé à sa tête alors que Zuma était encore président, a-t-il rappelé. Si les "relations historiques, personnelles, familiales et professionnelles" que M. Zuma avance pour l'accuser de biais

posaient un problème de conflit d'intérêt, il aurait pu le soulever alors, a avancé M. Zondo, et pas "trois ans plus tard". Rappelons que le juge a reconnu avoir entretenu depuis le début des années 1990 des "relations cordiales" avec M. Zuma, mais en aucun cas "nous ne sommes amis", a-t-il affirmé. Dès août 2018, M. Zuma, forcé à la démission en février parce qu'englué dans de multiples affaires, "a montré son mécontentement sur la façon dont il était ques-

tionné par la commission", a souligné M. Zondo. Jacob Zuma s'offusque d'être présenté comme "déjà coupable" de corruption et accuse Zondo de chercher "à ancrer un récit qui le présente comme coupable à tout prix", selon le président de la commission. "Il voudrait que je sois très passif lors des audiences de témoins", a encore avancé M. Zondo, "je m'efforce d'être équilibré, j'y suis arrivé la plupart du temps, sinon tout le temps", s'est-il défendu.

L'ami "préféré" des juges

J.O.
Libreville/Gabon

Rarement un homme politique sud-africain aura eu autant de démêlés avec la justice de son pays que Jacob Zuma. Pendant ou après sa présidence, il n'a eu de cesse d'être dans l'oeil du cyclone. Notamment pour de nombreuses affaires de corruption et de conflits d'intérêt avec le gotha affairiste de la nation arc-en-ciel. L'une d'elle, l'Affaire Zuma, continue de défrayer la chronique. Ce qu'il a longtemps dénoncé comme un acharnement contre sa personne constitue pourtant la pierre angulaire d'une stratégie des juges à prouver sa culpabili-

té. Ainsi, l'affaire Zuma est un scandale politico-financier impliquant deux filiales sud-africaines du groupe français d'électronique de défense Thomson CSF (actuel groupe Thales), Thint et Thint Holding ainsi que le vice-président puis président sud-africain, JZ et son conseiller financier, Schabir Shaik. Cette affaire concerne précisément des

Cette affaire concerne précisément des pots-de-vin perçus à l'occasion de contrat d'armement d'un montant de 51 milliards de rands (environ 3 milliards d'euros de 2019).

pots-de-vin perçus à l'occasion de contrat d'armement d'un montant de 51 milliards de rands (environ 3 milliards d'euros de 2019). A noter que le 2 juin 2005, Schabir Shaik, alors seul inculpé dans ce dossier, est condamné à quinze ans de prison ferme pour avoir versé à Jacob Zuma près de 160 000 euros entre 1995 et 2001 dans le cadre d'un trafic d'influence et notamment pour avoir négocié un pot-de-vin entre Zuma et le fabricant d'armes Thint, prévoyant un versement annuel de 500 000 rands (60 530 euros) au vice-président. Ladite affaire judiciaire a d'ailleurs fait dire à certains que l'ex-président est l'ami préféré des juges de son pays.



Jacob Zuma, l'homme que la justice de son pays traque.